

OBJET

FINANCES - Taxe
d'enlèvement des
ordures ménagères -
Harmonisation du taux.

==

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
12/09/17

Date d'affichage :
12/09/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. José PEREZ représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Agnès POTEL

Absent(e)s :

M. Alain RACHESBOEUF, M. Damien NICOLAS, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1077 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon au 1er janvier 2017,

Vu la délibération du 27 mars 2017 approuvant des taux différenciés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à savoir 14.36 % sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et 11.85 % sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon,

Vu le code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon,

Il est proposé de voter un taux cible de 14.17 % applicable à l'issue de la période d'intégration.

Il est proposé au Conseil d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur une durée de 5 ans.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour une durée de 5 ans ;

2°) de retenir un taux cible pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 14.17 % applicable à l'issue de la période d'intégration.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Benoît LEGRAND

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170918-40213-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/17

Publication : 29/09/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation